

L'INDÉPENDANT

Organe hebdomadaire du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste de l'Arrondissement

C. P. NOTARIS 17.82

TELEPHONE 1

ABONNEMENTS		Un an	Six mois
Bergasse (ville).....	45 francs	10 francs	
Dordogne et Départements limitrophes.....	47	12	14
Autres départements.....	50	13	15

Les abonnements sont payables d'avance
Ils sont reçus au bureau du Journal et dans tous les bureaux de Poste

Directeur-Administrateur :

Robert TAILLANDIER

BUREAUX :

108, Rue Neuve, BERGERAC, en face du Jardin-Public

TARIF DES ANNONCES

Annonces judiciaires.....	la ligne	2 00
— commerciales.....	—	1 50
— Politiques classées.....	—	1 50
Chroniques locales.....	—	1 50

L'INDÉPENDANT publie les Annonces Judiciaires, Légales et Administratives du Département.
Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

LE 14 JUILLET 1940

la France unanime a communiqué dans le culte de ses grands morts et, dans ses ruines, elle retrouvera l'amour du Travail, de la Discipline, de la Patrie

Sommes-nous à la veille de la grande offensive allemande contre l'Angleterre ?

Je viens de vivre à Vichy trois journées qui marqueront dans l'histoire de la France le point de départ du grand relèvement national, du relèvement moral de notre pays.

Celle du 10 juillet 1940 fut favorisée par une après-midi estivale splendide, comme il y en a eu tant encore, dans la reine des villes d'eaux...

Car des événements historiques, d'une portée séculaire, peuvent bien se dérouler dans ce coin de France, le temps indifférent poursuit sa course. La vie continue.

Le ciel lui-même a voulu que cette soirée, loin d'être un crépuscule, ressemblât à une aube. La France continue.

Le régime sous lequel notre pays a vécu pendant soixante-trois ans vient d'être changé. Un ordre nouveau est né dans la légalité et dans le calme.

Ce qu'il faut admirer, c'est la dignité dont la France fait preuve dans l'adversité.

Souvent la défaite engendre les pires événements, et la misère générale en est accrue d'autant. Or, au lendemain de ce 14 juillet de deuil, et j'ajoute d'espoir, nous voyons une France qui mesure toute l'étendue du désastre qui s'est abattu sur elle et qui s'efforce de reprendre sa place dans une Europe où les possibilités de prospérité générale demeurent immenses.

Parmi les impressions qui se sont dégagées de ces journées, il en est une qui domine : c'est que les représentants du pays et en particulier ceux de notre chère Dordogne, à la tête desquels il convient de placer notre ami Georges Bonnet, n'ont obéi, dans leur ensemble, qu'au souci de ne pas aggraver les immenses difficultés dans lesquelles se débat la France, et ont su faire preuve d'esprit de sacrifice.

A l'appel du maréchal Pétain, le glorieux vainqueur de Verdun, le prestigieux ambassadeur, le président de notre société des Médailles militaires ils ont ouvert la porte à des temps nouveaux.

Travail, Famille, Patrie, Autorité, Justice sont des têtes de chapitres qui font honneur au nouveau Gouvernement.

Ces mots appellent des lois et des contraintes que de nombreux bons esprits, dont notamment René Belin, le nouveau ministre du Travail, secrétaire-général adjoint de la C. G. T., ont réclamées depuis longtemps comme les seules méthodes pour sauver l'Etat.

Il ne faudra pas oublier que les lois ne sont bonnes ni durables que si elles sanctionnent des vérités politiques et sociales.

Dans l'heure d'incertitude, dans la tempête, dans la nuit qui enveloppe tant d'esprits et tant de consciences, le Gouverne-

ment fait aussi appel à la jeunesse française pour une œuvre de travail, de renaissance économique et sociale, de reconstruction, de création.

Il doit être entendu.

Nous qui sommes et restons fidèlement attachés aux principes républicains, nous attendons avec confiance l'ordre nouveau qui se prépare.

Nos amis parlementaires de la Dordogne qui ont voté le projet du Gouvernement ont émis ce vote comme un acte de foi dans les destinées de la Patrie, persuadés que la Constitution nouvelle saura sauvegarder les libertés pour lesquelles tant de générations se sont battues et ont souffert.

La France, toujours aux pires moments de son histoire, a su spontanément se rassembler autour du meilleur de ses fils. Aujourd'hui, c'est au glorieux soldat qu'est le maréchal Pétain qu'échoit la lourde tâche de sonner ce rassemblement.

Déjà, il a su trouver pour parler à l'adversaire, pour parler au Français, le langage le plus noble, le plus juste. Puis, en quelques formules, il a, de la façon la plus saisissante, éclairé les origines de nos maux et montré où est le remède.

Aux côtés de sa personne, groupés-nous car il porte en avant la haute et claire lumière qui montrera à la nation le chemin de salut.

ROBERT TAILLANDIER

La marche des Evénements au jour le jour

Depuis le vote par l'Assemblée constituante de la nouvelle Constitution, la France a un nouveau gouvernement.

M. Albert Lebrun a mis ses pouvoirs à la disposition du maréchal Pétain qui devient ainsi, chef de l'Etat français et président du Conseil.

Le Maréchal a désigné son ministre qui est ainsi composé :

- Président du conseil, PÉTAIN.
- Vice Président du Conseil, LAVAL.
- Intérieur, MARQUET.
- Défense nationale, WEYGAND.
- Affaires étrangères, BAUDOIN.
- Finances, FOUTILLIER.
- Justice et Famille, YVARNEGARAY.
- Communications, PIÉTRI.
- Justice, ALIBERT.
- Colonies, LEMERY.
- Production Industrielle et Travail, René BELIN.
- Agriculture, CABOAT.
- Instruction publique et beaux-arts, MIREAUX.

SECRETAIRES D'ETAT

- Guerre, Général COLSON.
- Maires, Amiral DARLAN.
- Aviation, Général PUJO.
- M. Pierre Laval a été désigné comme suppléant et successeur éventuel du maréchal Pétain.
- Dans le cas où M. Pierre Laval serait empêché pour quelque cause que ce soit, il serait, à son tour, remplacé par une personne que désignerait, à la majorité de sept voix, le conseil des ministres.
- A l'occasion du 14 juillet 1940, d'émouvantes cérémonies patriotiques

ont partout marqué ce jour de notre fête nationale.

A Vichy, Pétain, Laval et Weygand ont été acclamés.

A Limoges, magnifique défilé de nos alpins.

Lundil on annonce que Londres mobilise les hommes de 32 ans.

Sérieusement touché, le « Hood » serait immobilisé à Gibraltar.

Rome annonce de violentes manifestations à Gibraltar.

Le service militaire obligatoire est projeté au Sténat américain.

La R. A. F. a bombardé des bases allemandes.

L'Allemagne aurait opéré d'importantes prises de navires marchands.

Jean Borotra, champion de tennis, au style bouillonnant, devient secrétaire-général des services sportifs.

Les salariés soumis à la taxe de 45 % seront exonérés à la date du 31 juillet.

Les ministres se sont réunis pour la première fois, à 13 h., en conseil sous la présidence de M. le maréchal Pétain, au pavillon Stérogé.

Le conseil a pris connaissance de la situation diplomatique et a examiné les mesures d'ordre administratif et économique en préparation dans les divers départements ministériels.

Mardi on se demande à M. Churchill si déclaré que les citoyens de l'Empire doivent être prêts à tout oser et tout supporter jusqu'au bout.

Il a affirmé sa foi dans la victoire de l'Angleterre.

D'après la radio étrangère, l'offensive allemande contre la Grande-Bretagne serait imminente.

Cette offensive comporte un projet de débarquement en Angleterre.

L'Irlande s'opposera à la protection anglaise par la force.

Les Etats Unis accueillent les enfants soviétiques qui sont leur nombre.

M. Albert Lebrun a quitté Vichy.

M. Lageron a repris la direction de la police parisienne.

Dans un discours radiodiffusé, la radio anglaise signale les bombardements de péniches entre Boulogne et Ostende.

Tandis que s'amorce le duel décisif entre l'Empire anglais et le grand Reich, New York réarme, Moscou se fortifie et Ankara mobilise et observe.

Le général Moreno vient d'être nommé chef du grand état-major espagnol.

Le boy de Tunis a assuré le maréchal Pétain de son attachement.

Le correspondant du « Temps » en Espagne signale que les fortes concentrations de troupes allemandes constatées à la frontière franco-espagnole avaient été motivées par des démarches faites à Lisbonne par le duo de Kent tenant à obtenir pour l'Angleterre des bases navales en Portugal.

Aujourd'hui, s'est tenue à Vichy une nouvelle réunion du Conseil des Ministres. Le gouvernement a pris un certain nombre de décisions de principe sur diverses questions concernant la convention d'amitié, la vie administrative, les réfugiés et les questions agricoles.

21 secrétaires-généraux dirigeront les services des Ministères civils.

Mercredi. D'après des renseignements recueillis à source sérieuse, on indique que la nomination du duo de Windsor, comme gouverneur des îles Bahama, aurait été déclinée par M. Churchill. Le duo s'était efforcé, ses derniers jours, de justifier le geste de la France et avait protesté contre l'attaque de Mers-El-Kébir.

A ce sujet l'ex-roi aurait adressé une protestation à son frère.

La publication du Populaire organe du parti socialiste S. F. I. O., qui

était installé à Clermont-Ferrand, a été interdite.

On annonce que c'est à Wiesbaden que se décidera le retour du gouvernement à Paris.

On annonce un ultimatum prochain du Reich et de l'Italie à Londres.

L'Angleterre devrait accepter les revendications germano-italiennes en subit la guerre totale.

Le contre-torpilleur « Escort » a été saisi en Méditerranée.

M. Manollesco, ministre des Affaires Etrangères de Roumanie a échangé avec M. von Ribbentrop des télégrammes d'amitié.

La Grande-Duchesse du Luxembourg et M. Van Zeyland sont partis pour les Etats-Unis.

Réuni à Chicago, le congrès démocratique a désigné son candidat à la Maison Blanche. Ce sera M. Roosevelt.

Le travail a repris en ralenti dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais.

Jeudi on annonce qu'Hitler prononcera un grand discours avant le déclenchement de son offensive contre la Grande-Bretagne.

M. William Bullitt s'est embarqué pour New York où il doit faire au président Roosevelt un rapport sur la situation actuelle en Europe.

Après le discours de M. Winston Churchill, s'est ensuivi un rapport sur la France attend la Grande-Bretagne.

Des avions de nationalité inconnue ont bombardé Gibraltar.

Le cabinet japonais a démissionné. Le prince Konoys forme le nouveau ministère.

LES HOSTILITES

La bataille aérienne se poursuit avec acharnement au dessus de la Manche. L'aviation allemande attaque des aérodromes et des usines.

De son côté, la R. A. F. a bombardé 22 aérodromes et des objectifs industriels allemands.

La menace allemande se fait de plus en plus sentir contre les côtes de la Grande-Bretagne.

La presse anglaise considère comme probable une tentative d'invasion.

Protégés, certes, par les forts marins de la Manche de la mer du Nord et de la mer d'Irlande, l'Angleterre est à la portée des avions du Reich.

D'autre part, des canons à longue portée ont été installés sur les côtes de France. Ces armes permettraient aux Allemands de bombarder Londres et ses environs à travers le Pas de Calais.

Le journal hongrois, le « Nykolcsai Ujsag » de Budapest croit savoir que, selon les informations venues de Berlin, le chancelier Hitler se rendrait dans le courant de la semaine sur le front occidental pour diriger l'offensive contre l'Angleterre. Attendez le développement de ces importants événements qui peuvent amener une décision rapide sur la suite de la guerre, dans un sens comme dans l'autre.

De tout un peu

Un tramway départemental a déraillé près de la gare de Ranson (Haute-Vienne) 6 morts, 13 blessés.

En Charente, le château des Montagnols, situé sur la commune de Chagné a été détruit par l'incendie. Deux millions de dégâts.

A Limoges, deux valises contenant 200 000 francs ont disparu.

Comme suite à une décision prise par la Presse périgourdine, le prix du numéro de notre journal est porté à 0 fr. 40.

Après la bataille

Prime de démobilisation

Un décret, en date du 5 juillet 1940, accorde une prime de démobilisation aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air, régulièrement démobilisés, en vue de faciliter leur réadaptation à la vie civile.

Cette prime a un caractère d'un geste de solidarité accompli par la nation envers ceux qui, après avoir répondu à son appel, sont maintenant démunis de ressources leur permettant de surmonter les difficultés temporaires qu'ils pourront rencontrer dans la recherche d'un nouvel emploi.

Elle est en conséquence attribuée à tous les militaires, à l'exception de ceux auxquels leurs administrations ou entreprises aient conservé leur traitement ou salaire proprement dit durant leur présence sous les drapeaux.

Les bénéficiaires souscriront une déclaration certifiant, sur leur responsabilité, qu'ils n'ont pas bénéficié de leur traitement ou salaire.

La prime de démobilisation sera fixée uniformément, sans distinction de grades, à 1 000 francs, dont 200 francs payables le jour du renvoi du militaire dans ses foyers et 800 francs dans des conditions qui seront fixées par instructions ministérielles.

Les militaires démobilisés recevront, en outre, à leur départ, deux jours de vivres, une paire de chaussures et le linge de corps détenu par eux au moment de leur libération.

Démobilisation des agriculteurs

Soucieux d'organiser méthodiquement les opérations de démobilisation et de tenir compte des possibilités de transport, le gouvernement a envisagé la démobilisation, pour le 15 juillet, des classes 10, 17, 18 ainsi que des agriculteurs et artisans ruraux des classes mobilisables de 1919 à 1923, résidant dans la zone non occupée.

Désirant néanmoins favoriser au maximum les récoltes en cours, il vient de prévoir de nouvelles mesures de nature à accélérer le retour des mobilisés à la terre.

C'est ainsi que seront démobilisés en même temps que la classe précédente, tous les agriculteurs et artisans ruraux des classes antérieures à la classe 1937, susceptibles de regagner leurs foyers par leurs propres moyens dans la zone non occupée (Havas).

Tâche immense, que celle de la démobilisation, a-t-on déclaré au ministère de la Guerre.

En septembre 1939, dans un pays libre de toute occupation, où aucun ouvrage d'art n'était détruit, où les transports disposaient de voies de communication intactes et dont le matériel était en complet état, la mobilisation a duré plus de trois semaines.

En juillet 1940, les deux tiers de la France sont occupés. La guerre y a provoqué d'importantes destructions d'ouvrages d'art, de voies, etc. D'où difficultés des communications, du ravitaillement, etc.

Quant aux mobilisés de la zone occupée, leur retour au foyer et leur remise au travail relèvent des conditions d'application de l'armistice.

Délégations de soldes

Les bénéficiaires de délégations de soldes qui n'auraient pas encore été payés doivent faire connaître leur adresse actuelle au Centre d'administration territoriale de la Région ou dépôt de guerre du régime : Par Bureau Central Militaire.

Ministères des Anciens Combattants

Ce Ministère est supprimé, toutes les questions concernant les Anciens Combattants sont rattachées au Ministère de la Défense Nationale.

Pour rechercher les prisonniers de guerre

L'Agence Centrale des prisonniers de guerre de Genève reçoit chaque jour des milliers de demandes concernant les militaires français et belges disparus. Pour pouvoir faire face à la tâche énorme qui lui incombe, l'Agence prie les familles d'établir leur demande sur des cartes-questionnaires du format d'une carte postale ordinaire. Ces cartes ont déjà été distribuées par le Comité international de la Croix-Rouge à tous les Comités régionaux et locaux de la Croix-Rouge Française de tous les départements non occupés. C'est auprès de ces derniers Comités que les familles peuvent se les procurer dès maintenant. L'Agence accorde la priorité aux demandes venant de France qui sont établies sur ces cartes.

Après la bataille

Au service de la Croix-Rouge, à Bergerac, on m'a déclaré n'avoir pas encore reçu les cartes réglementaires. Dès réception, un avis paraîtra dans la presse.

Certes, l'angoisse des familles est grande ! Mais un long délai s'impose. Les cartes ne sont établies qu'après installation dans un camp. Or, le nombre des prisonniers est très grand. D'autre part, les services de la Croix-Rouge sont débordés.

Patience ! Confiance !...

Celui qui se permet de donner ses conseils ne saurait oublier que sa famille resta sans nouvelles pendant plusieurs mois, au cours de la guerre 1914-18. Et les souffrances des familles éprouées, il les revit maintenant en son fils...

Un Ancien Combattant.

L'Action de notre Sénateur

Notre sympathique sénateur Arden Beis, dont les populations de la Dordogne connaissent et apprécient le dévouement à la cause publique, a été, à Vichy, l'un des principaux initiateurs de la motion proposée par le groupe des Anciens Combattants du Sénat et approuvée par le Maréchal Pétain.

Cette motion, qui porte la signature de notre représentant, a donné satisfaction aux républicains des deux assemblées.

Nombreux sont, en effet, ceux pour qui les mots de volonté populaire et de souveraineté nationale ont un sens précis.

En ajoutant au texte initial : « Il sera ratifié par la nation », les Anciens Combattants ont saisi le principe démocratique.

Notre sénateur qui fait partie des importantes commissions de l'Agriculture et des Travaux Publics continues, soyons en sûrs, à servir notre petite patrie bergeracoise par la France et la République. Nous l'en remercions.

L'INDÉPENDANT.

Conseil d'Arrondissement

L'an 1940 et le 5 juillet, à 10 heures, le Conseil d'arrondissement s'est réuni à la sous-préfecture de Bergerac. Etaient présents : M.M. Galtier, Danel, Bertoumeque, Perry, Dijon, Boyer, Prévot, Delpech, Garrigue, Pelletier, Rey, Sainte-Catherine.

Absent excusé : M. Laporte.

M. Bertoumeque, Goyen d'âge, présida au vote pour l'élection du Bureau.

Le Conseil a réuni à l'unanimité, moins un bulletin blanc, le bureau sortant, composé ainsi qu'il suit :

Président, M. Delpech ; vice-président, M. Prévot ; secrétaire, M. Laporte.

M. le Sous-Préfet donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Il fait la lecture à l'assemblée du rapport du service vicinal sur la situation et les besoins du service. Acte est donné de cette communication.

Il soumet ensuite au Conseil le projet concernant le classement du chemin vicinal n° 2 de la commune de Prigonieux dans le réseau des chemins départementaux. Le Conseil donne avis favorable.

En séance, le Conseil adopte le vœu suivant :

Dès que les circonstances le permettront, que soit rétabli l'antichambre Montpou, au Centre de la commune de Bergerac, Carac, Villeneuve-de-Lonchapt et le village de Trompette, commune de Montpoué. Depuis la cessation de ce service, les habitants de cette région sont par trop dépourvus de moyens de communication pour voyager, soit pour le transport des marchandises de première nécessité. (Sainte-Catherine).

Ravitaillement Général

L'intendant militaire, directeur départemental du ravitaillement général, communique :

Les denrées du ravitaillement général cédées au Groupement départemental d'achat et de répartition des produits alimentaires, devront être vendues au public aux prix maxima suivants :

Riz Saigon, 3 fr. ; sucre en morceaux ou cristallisé, 6 fr. 65 ; savon, 6 fr. 60 ; pois cassés, 8 fr. (le kilo).

Huile arachide, 11 fr. 75 (le litre).

Café du ravitaillement : vert, 30 francs ; grillé, 30 fr. (le kilo).

Lait Nestlé stérilisé, 6 fr. 50 (la boîte).

Haricots du Soudan, 7 fr. 80 (le kilo).

SAMEDI 20 JUILLET et jours suivants

AUX CHAUSSURES

ARDILLIER

19-21, rue du Marché, BERGERAC

GRANDE VENTE RECLAME

d'articles sortis au quart de leur valeur

Nous solderons des marlinoques semelle cuir... Nous sacrifierons des articles cuir, daim toutes tailles...

Quantité d'autres séries seront également soldées.

La fête nationale à Bergerac

Le 14 juillet 1940 a été pour la population de notre ville une journée de deuil et de recueillement.

Le 10 juillet, vers 17 h. 30, à Raza d'Eymet, Madame Ganier, née Irène Galliard, 32 ans, de Saint-Onen (Seine), actuellement à Bergerac, fut blessée et renversée par un cycliste militaire...

Le 10 juillet, vers 11 h., à Pontonville, canton de Cadocin, un automobiliste heurta un cycliste, Pierre Estache Marie Lesage, 27 ans, soldat d'artillerie...

Le 10 juillet, vers 13 h. 30, Mlle Lucie S..., 17 ans, a fait une chute de bicyclette sur la route du Stadium, et s'est fortement contusionnée.

Dimanche, vers 10 h. 30, une automobile militaire suivait la route de Creysse, lorsqu'en face de la poudrière elle heurta un groupe de trois travailleurs agricoles...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le colonel Lasage, le nouveau commandant d'armes de la place et chef militaire de l'arrondissement de Bergerac...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

reçut de sérieuses contusions à la tête. Il fut soigné à l'hôpital, ainsi que le chauffeur André.

Le 10 juillet, vers 17 h. 30, à Raza d'Eymet, Madame Ganier, née Irène Galliard, 32 ans, de Saint-Onen (Seine), actuellement à Bergerac, fut blessée et renversée par un cycliste militaire...

Le 10 juillet, vers 11 h., à Pontonville, canton de Cadocin, un automobiliste heurta un cycliste, Pierre Estache Marie Lesage, 27 ans, soldat d'artillerie...

Le 10 juillet, vers 13 h. 30, Mlle Lucie S..., 17 ans, a fait une chute de bicyclette sur la route du Stadium, et s'est fortement contusionnée.

Dimanche, vers 10 h. 30, une automobile militaire suivait la route de Creysse, lorsqu'en face de la poudrière elle heurta un groupe de trois travailleurs agricoles...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le colonel Lasage, le nouveau commandant d'armes de la place et chef militaire de l'arrondissement de Bergerac...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le 10 juillet, vers 10 h. 30, M. le capitaine Régulier, adjutant-major de la compagnie des sapeurs-pompiers...

Le vote des parlementaires. — Dans les scrutins sur l'article unique du projet de loi constitutionnel, le vote des députés de la Dordogne s'est réparti ainsi: voté pour, Georges Bonnet, Adrien Bâle, Félix Chastan, Léon Aucouturier, Maxime Bibié, S'abstenus, Marcel Althet.

Rencontre belge. — Une réunion des réfugiés belges a eu lieu dans l'après-midi du 14 juillet à 15 heures, salle du Conseil municipal. Lassalle et Eschard ont été nommés. L'Assemblée applaudit le comité formé sous les auspices du baron Notherm, député de Belgique.

Citations. — Notre concubine, le capitaine Louis Merly, fils de M. Merly, ancien gendarme, a été l'objet de la citation suivante: « Le général François, commandant le 337^e D. I., cite à l'ordre de la brigade: Merly Louis, capitaine du 35^e M. I. G.; a été chargé d'organiser un dépôt d'approvisionnement au bois de La Mornerie, près de Moulins-Bérard, le 10 juin 1940, avec une compagnie ne disposant d'aucune arme automatique, a réussi à mener à bien la tâche qui lui était confiée, malgré les difficultés de terrain et les moyens matériels. N'a quitté sa position que sur un ordre de repli, malgré la présence de troupes ennemies à sa trouée, faisant ainsi preuve d'un calme et d'un sang-froid exemplaires. »

— Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Jean Juglas, professeur au Lycée Janson de Sully, à Paris, et ancien élève du Collège de notre ville.

Promu capitaine le 25 mars dernier et cité une première fois à l'ordre du Corps Expéditionnaire de Norvège, vient d'être l'objet d'une deuxième citation pour sa belle conduite sur le front de la Somme où il a été blessé le 5 juin.

— Nos vives et sincères félicitations à ces deux officiers.

Rixe. — Le 12 juillet, vers 19 h. 45, pour un motif futile, les femmes Barat et Guidolin, habitant rue Lesparat, faubourg de la Madeleine, se sont disputées et bousculées. La femme Barat a été mordue par son antagoniste, qui porte elle-même de nombreuses ecchymoses à la face.

Incendie d'un sautoir au Bourg d'Abzac. — Dans la soirée du 15 juillet, un incendie a détruit un corps de bâtiment situé au Bourg d'Abzac, commune de Saint-Pierre d'Eyraud, dépendant des propriétés ecclésiastiques de Saint-Jost de Latorze.

Pharmacie de service. — Demain dimanche, pharmacie Gallier, rue Neuve d'Argenson.

Une personne de Calais nous informe que les militaires dont les noms suivent sont soignés dans les hôpitaux de Calais: Allot Pierre, classe 1923, matricule 464, Hôpital Complémentaire Jeanne d'Arc.

Marché de Bergerac du 13 juillet. — Céréales, 13 fr. le double. Fèves, 12 fr.; pois, 12 fr.; orge, 8 fr. 9; seigle, 7 fr.; le tout le demi-kilo. Lignes, 20 à 30 fr. l'un. Oignons, 5 fr.; haricots verts 3 fr., le demi-kilo. Oignons, 3 fr.; à 150; échalottes 1,80, le paquet. Laitons 1 fr.; olives 1,50; concombre 0,80, le tout le kilo. Pêches 4 fr.; prunes 2,50, poires, 2,50 le demi-kilo. Pommes de terre 4 fr. 50 le kilo.

Etude de M. René PEYDY, commissaire-priseur à Bergerac

Vente aux Enchères Publiques. Le Mercredi 24 juillet 1940, à 13 h. 30, à Bergerac, Hôtel des Ventes, place Gambetta, il sera vendu aux enchères publiques:

UN BON MOBILIER. Lits et sommiers — matelas — couchettes — tables — glaces — armoires — lingerie — vaisselle — meubles bibliothèques — machines à coudre — piano — table et allonges — buffet — draps et serviettes — salon Louis XV et table de salon — vaisselle — batterie de cuisine — commode dessus marbre — toilette — table à bébé — table de nuit — etc., etc.

Comptant, 15% - au comptant. R. FEYDY. Exposition jour et lieu de vente, de 9 heures à midi.

L'Administrateur-Gérant: B. TAILLANDIER.

ON DEMANDE pour hôtel jeune homme tous maïn. Adresse au journal. 365

DANS VILLA NEUVE tout confort, prendrait un couple réparti pour vivre au commun. Jardin, auto. Adresse bureau du journal. 368

VINS Vous désirez vendre votre récolte en plus haut cours. Favorablement rapide. Fortes commissions payées. Trézier, vins, rue du Marché, Bergerac. 325

VINS EN GROS Livraison à domicile, 10% prisés. Samedis 329

ON DEMANDE une jeune fille de 17 à 20 ans connaissant la cuisine et sachant faire le ménage. Références exigées. S'adr. 106, rue Neuve. 314

JACHÈTE tous meubles, bibelots et bijoux anciens — S. CHAUME, 45 rue Neuve, Bergerac (Dordogne).

TORPEDO commercial 600 ml 8 CV. La Motocycle, revivie, à vendre ou échanger contre divers objets ou marchandises. Prix très VIAGEAT, 3, C. Canclieu. 379

FUMIER BENEY, à Carville. 576

ON DEMANDE un ménage de vignonniers limités. S'adresser à M. Albert André, aux Nayats, commune de Saint-Pérod, par Rouffignac. 378

JACQUES COURIEULT recherche parents amis. Ecrire Etat-Major Aviation, Saint-Astier (Dordogne). 375

ON DEMANDE une bonne à tout faire âgée de 35 à 45 ans. S'adresser chez M. Zingales, 6 place de la République, Bergerac. 374

A VENDRE vieux journaux. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Immeuble La Bodie, à Bergerac, petit, maison construite sur terrain. Ecrire à R. Châtelet, Saint-Ambroise, près Cahors (Lot). 377

ÉTABLISSEMENTS L. PIMOUGET & FILS Société à responsabilité limitée au capital de 435 000 fr.

Siège social: 4, Cours d'Alsace-Lorraine BERGERAC (Dordogne)

AUGMENTATION DE CAPITAL. Suivant acte sous signatures privées en date à Bergerac du onze juin mil neuf cent quarante, les associés de la Société à responsabilité limitée des Établissements L. PIMOUGET & FILS, dont le siège est à Bergerac, cours d'Alsace-Lorraine, n° 4 ont porté le capital social de CENT CIN QUANTE MILLE FRANCS QUATRE CENT TRENTE PING MILLE FRANCS, par incorporation directe de ce capital d'une somme de DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE FRANCS prélevés sur les réserves de la Société.

Et les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

DEPOT. Deux originaux dudit acte, enregistrés à Bergerac (Actes civils) le deux juillet mil neuf cent quarante, folio 70, numéro 339, ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bergerac, le neuf juillet mil neuf cent quarante.

Pour extrait et mention, L'un des Gérants, D. PIMOUGET.

Etude de M^e HERTZOG, notaire à Bergerac

Vente de Fonds de Commerce. Suivant acte reçu par M^e Louis Pierre FAVEREAU, principal clerc de notaire, demeurant à Bergerac, désigné par Monsieur le Président du Tribunal civil de Bergerac, suivant ordonnance en date du onze octobre mil neuf cent trente-neuf, à l'effet de suppléer pendant la durée de la mobilisation M^e Edouard HERTZOG, Chevalier de la Légion d'Honneur, notaire à Bergerac, actuellement sous les drapeaux, le vingt-cinq juin mil neuf cent quarante, enregistré à Bergerac le quatre juillet mil neuf cent quarante, folio 14, numéro 78, par le receveur qui a perçu les droits.

Monsieur Pierre-Armand TOULIN, peintre, et Madame Marie-Hélène BORDAS, son épouse, demeurant ensemble au Barrage, commune de Bergerac,

ont vendu à Monsieur Louis César GIROLA, propriétaire, demeurant au Roc, commune de Champagnac-de-Bérac (Dordogne),

un fonds de commerce d'hôtel et café connu sous le nom de la Vieille Auberge du Barrage, exploité par eux à Bergerac, au lieu dit le Barrage, comprenant la clientèle, l'achalandage, l'enseigne, le nom commercial, le droit au bail de l'immeuble dans lequel il est exploité, la grande licence et le matériel servant à son exploitation, et les marchandises en dépendant.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier juin mil neuf cent quarante.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au domicile de M^e HERTZOG, dans les vingt jours de la seconde insertion.

L'insertion prévue par l'article 31 de la loi du vingt-neuf décembre mil neuf cent trente-six, paraîtra au bulletin annexé du Journal Officiel.

Pour première insertion, Signé: L. FAVEREAU.

AUX CHAUSSURES ALBERT 7, rue du Marché — BERGERAC — En face de la Poste EXPOSITION DES MODÈLES DE PRINTEMPS Le plus grand choix dans tous les genres, Bel assortiment de Chaussures d'Enfants, Spécialités pour pieds sensibles. VENUE DE CONFIANCE

MENUISIERS sont demandés, place publique. Références exigées. Ecrire A. 37, bureau du journal. L'on convoquera. 357

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ACHAT, VENTE Maisons, Propriétés, Commerces, Prêts hypothécaires, Reventes, ventes, sont réalisés rapidement et discrètement par l'Agence MISSEQUE Place de la République, Bergerac 327

CHIMIE ET INDUSTRIE Cherche collection à consulter ou acheter. Daloz, 92^e R. R., 114 Cte, Bergerac.

L. DHUMERELLE 52, place Gambetta, 52 Transactions immobilières Achat et vente de Propriétés Fonds de Commerce — Industries

GAZ ET ÉLECTRICITÉ DE BERGERAC Société à responsabilité limitée Siège social à l'Usine à Gaz, à Bergerac

Il résulte d'un procès-verbal dressé le dix-neuf mil neuf cent quarante, enregistré à Bergerac le onze juillet mil neuf cent quarante, folio 70, numéro 339, par les gérants de la Société à responsabilité limitée GAZ ET ÉLECTRICITÉ DE BERGERAC un capital social de deux millions de francs divisé en quatre mille parts de cinq cents francs chacune.

Que les parts de cinq cents francs constituant le capital social étaient transformées en parts de cent francs, et qu'en conséquence ledit capital était constitué par vingt mille parts de cent francs.

Que le capital social a été augmenté de huit cent mille francs pris sur la réserve spéciale, et comme conséquence le dit capital a été porté à la somme de deux millions huit cent mille francs, divisés en vingt-huit mille parts de cent francs chacune.

Que l'article 22 des statuts a été modifié et se trouve actuellement rédigé de la manière suivante: « Il est créé un conseil de surveillance qui représente les associés dans leurs rapports avec la gérance.

« Le Conseil de surveillance se compose de trois membres au moins et de cinq membres au plus choisis parmi les associés possédant au minimum sept parts et nommés par la collectivité des associés tant que le nombre des associés ne sera pas supérieur à vingt et par l'assemblée générale quand le nombre des associés sera de plus de vingt.

« Le Conseil de Surveillance qui était composé à l'origine de Messieurs: « Jean Baptiste Fernand BARDY, rue du Procureur Pozzi, à Bergerac; « Georges RECOURS, à Tonty-Croix, Villeneuve-sur-Lot; « Joseph VIGNERAS, à la

Malette, à Saint-Léon sur Vézère (Dordogne); « Henri BOUFFARD, 106, rue du Palais Gallien, à Bergerac; « Est par suite des démissions, décès et nominations composés actuellement de Messieurs: « Henri BOUFFARD, 11, place Gambetta, à Bordeaux; « Henri GARRIGUE, rue Jeanne d'Arc, à Bergerac; « Jean NICAUDIE, 6, rue Théodore-Gardère, à Bergerac; « Robert TRUQUILLAS, à Saint-Yrieix (Haute-Vienne); « Joseph VIGNERAS, à la Durantie, par Rouffignac (Dordogne);

« Le Conseil continuera sa mission si la Société comprend un jour plus de vingt associés.» Et que le troisième paragraphe de l'article 43 a été modifié comme suit: « Le troisième paragraphe de l'article 43 est modifié comme suit: « Le solde des bénéfices, sauf les amortissements dont il n'a été parlé plus loin, est réparti comme suit: « 30 % sur mille parts privilégiées, à titre de premier dividende; « Ces parts ayant en outre droit à la même répartition que les autres parts sur le surplus du bénéfice.

« Le reste de cet article sera changé en: » POUR EXTRAIT: Signé: Les Gérants.

Deux originaux dudit procès-verbal ont été déposés le quinze juin mil neuf cent quarante, au greffe du Tribunal de Commerce de Bergerac.

POUR MENTION: Signé: Les Gérants.

CHAUSSURES DE LIMOGES 58, rue Neuve, R. BURÉ, chausseur Exposition des Nouveautés de Printemps DANS TOUS LES GENRES - A TOUS LES PRIX, RAYON SPÉCIAL POUR PIEDS SENSIBLES

DROGUERIE - HERBORISTERIE M. NOREAU 28-30, rue Sainte-Catherine - BERGERAC - Tél. 243

Plantes médicinales: Feuilles, Fleurs, Racines, Écorces. Articles de pansements: Coton hydrophile, Gazes, Bandes, etc. Produits pour maillots, Peignes à cheveux et à toilettes, Broses, etc. Produits de toilette, Thermomètres médicaux.

Couleurs, Vernis, Huiles, Essences, Verres à vitres, Pinceaux, Ripolin, Siléxine, Siléxore, Couleurs pour ciment. Brosserie soie et chandide — Insecticide et antimites divers. Toiles à laver, Laines à Parquets, Poux de Chamais, Éponges

CHRONIQUE LOCALE

BACCALAUFRATS Sesssion de Juin

Sont reçus: Anglès. — Mlle Astolfi, M. M. Bandouch, Bazarek, Mlle Bernard, M. Bousmajor, M. le comte Desvergers, Dehors, Denant, M. M. Deneut, Devig, Farges, M. M. de Finhornet de Montferland, Faure, M. Gallard, M. M. Gay, Girault, M. Gode, M. M. Gorin, M. Guittard, M. M. Poitvin, M. M. Malet, M. Manet, M. M. Miandou, Paevret, M. Farrier, M. M. Polaire, M. Peltzer, M. M. Pichonnet, Queyrol, M. Reanant, M. M. Rey, M. Roux.

Allemand. — M. D. Mue, Mlle Gontier de Biran, M. M. Lasseray, Siegler.

2^e Partie. — Mathématiques. — M. Bizat, Mlle Boutelet, M. M. Cambodès, Chaurmad, Coste, Dalforge, Eymond, Guidé, Helleon, de Mélinres, Piaz, Roby.

Philosophie. — M. Bente, M. M. Bizat, M. M. Bory, M. M. Brun, Campagna, Chaparard, M. M. Clavel, M. M. Clerc, Coste, Dalforge, M. M. Deschuyter, Duclos, M. M. Ducos Marie-Claude, M. M. Deseigné, Farges, M. M. Foucaud, Gachet, Galliard, Gignot, M. M. Grosjeuill, Guilhem, M. M. Helouin de Menibus, Joyeux, M. M. Labarre, Labat, M. M. Lamas, de Raparier, M. M. Perrin, M. M. Peyronnasse-Debont-Besse, Roysère, Roussel, M. M. Tabou-nou.

Toutes nos félicitations aux heureux lauréats et à leurs dévoués professeurs.

Vente de meubles usés et occasion. Lits, sommiers, matelas, armoires à glace Tables, buffets, chaises, fauteuils

ÉCHANGE-LOCATION E. BENOIST, 11, rue Mounet Sully

M. Roger VIE informe ses clients que, dorénavant, sa marchanderie sera ouverte à partir du lundi 22 juillet 1940.

Partie de Magasin Alimentation A LOUER Centre ville Bergerac. Libre de suite S'adresser: Agence DHUMERELLE, Place Gambetta, Bergerac.

« Succès scolaire. — C'est avec plaisir que nous apprenons que le candidat Georges Masset vient de passer brillamment ses examens du Brevet Supérieur. Elle a été récompensée par la mention bien. Nos félicitations.

« 92, rue Neuve d'Argenson, 92 (au Palais de Justice) R. C. 7953 BERGERAC 74164. 574 Directeur: BOURZAC Consultations: de 9 à 12 h., et de 14 à 19 h.

« Extraction sans douleur: 15 francs. — Réparation et à heures. — Retouches ou transformation d'appareils aux prix les plus justes. Consultations gratuites

« La Maison n'a pas de succursale à Bergerac — TOUS TRAVAUX GARANTIS

Clinique Moderne Dentaire SOINS de la BOUCHE et de DENTS par chirurgien-dentiste diplômé

Extraction sans douleur: 15 francs. — Réparation et à heures. — Retouches ou transformation d'appareils aux prix les plus justes. Consultations gratuites

« La Maison n'a pas de succursale à Bergerac — TOUS TRAVAUX GARANTIS